

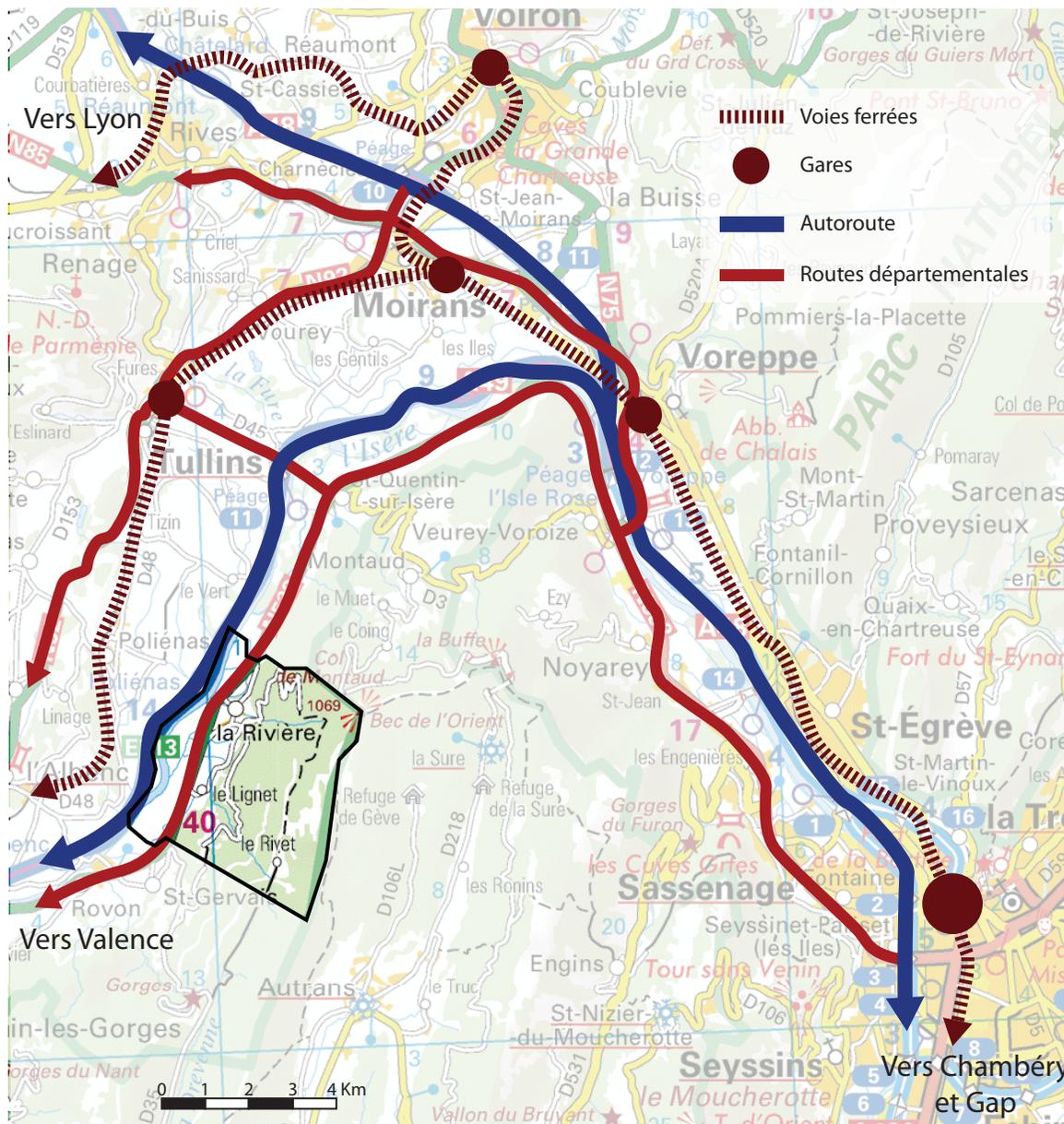
Département de l'Isère
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de La Rivière

Rapport de présentation

Pièce n° 1

Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste
Christophe Séraudie, architecte
Grégory Agnello (Evinerude), consultant en environnement

17 - Les transports et déplacements



Le réseau routier

La commune de La Rivière est irriguée par un des quatre grands axes de communication de la vallée de l'Isère entre Moirans et Valence : la RD 1532 qui se trouve rive gauche de l'Isère. La commune se trouve aussi à proximité des trois autres axes importants de communication de la vallée de l'Isère : l'autoroute A49, la voie ferrée Valence / Grenoble (gares de Vinay et Tullins) et la RD 1092 qui se trouve rive droite de l'Isère. La commune est aussi très proche des infrastructures de communications de l'axe Lyon / Grenoble. Le coeur de village est aussi desservi par la RD 218E qui permet de se relier au nord et au sud à la RD 1532.

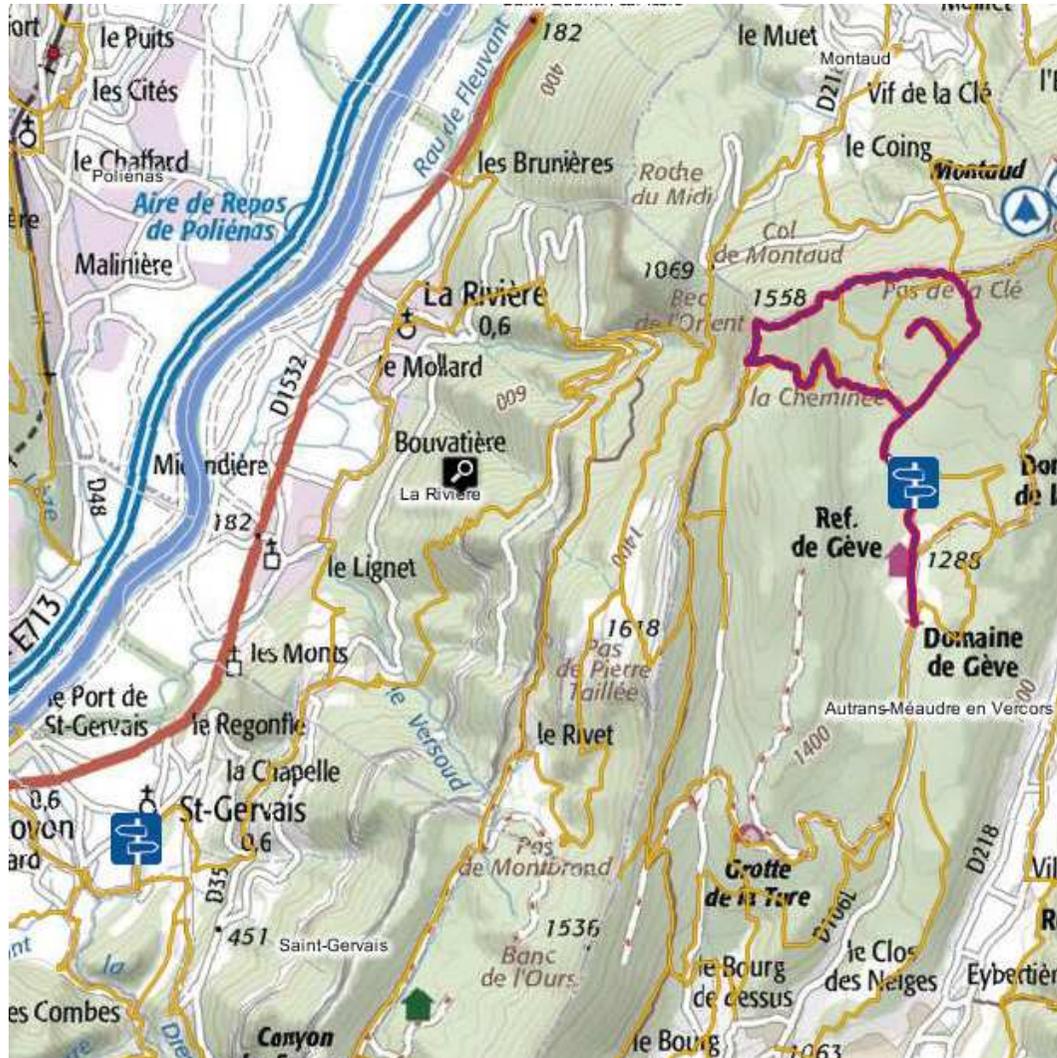
Par ailleurs, quelques routes communales permettent de desservir l'ensemble des hameaux et de se relier à la commune voisine au sud de Saint-Gervais. La commune est finalement relativement isolée puisqu'il n'y a pas d'accès direct au plateau du Vercors, ni de pont sur l'Isère pour accéder à la rive opposée. Les routes communales présentent des caractéristiques rurales (absence de bas côté et de marquage au sol, étroitesse, absence de trottoir au village et dans les hameaux...) et participent à la perception d'un cadre de vie rural. Selon les secteurs les entrées et les traversées de hameaux seraient à requalifier afin d'être plus lisibles et plus confortables pour les non automobilistes (notamment au centre village). Des voies privées, souvent en impasses, plus récentes, permettent de desservir certains lotissements. Elles sont souvent imposantes, non intégrées à la pente et surdimensionnées.

Ce réseau routier est essentiellement le support de déplacements automobiles. En effet sur la commune de La Rivière, 68 % des ménages sont équipés de deux voitures et 88 % de la population active travaille à l'extérieur de la commune. Cela induit des migrations pendulaires domicile-travail importantes.

Les transports en commun et les solutions multimodales

La commune de La Rivière est uniquement desservie par la ligne

Carte du PDIPR



Transisère 5000 de Pont-en-Royans à Grenoble à raisons de 2 passages le matin et 2 passages le soir.

Par ailleurs, il est aussi possible d'emprunter les transports scolaires (si ils ne sont pas pleins) sachant qu'il y a deux lignes scolaires du Département : une amenant à Tullins (collège Condorcet de Tullins) avec une correspondance vers le lycée Pierre Beghin de Moirans et une amenant à Saint-Marcellin.

Pour autant, il est possible de joindre les lieux d'habitat aux lieux de travail en combinant différents types de transports, dont certains communs. Par exemple, il est possible de réaliser :

- un trajet en voiture jusqu'à Vinay, puis de continuer en train pour les destinations du Sud Grésivaudan.
- un trajet en voiture jusqu'à Tullins, puis de continuer en train jusqu'à Grenoble ou Chambéry.

Bien entendu, à l'arrivée, il est parfois nécessaire de compléter par l'utilisation du réseau de transport de la ville ou l'agglomération de destination (un tramway, un bus, un vélo ...).

Ces éléments permettent de mettre en évidence qu'actuellement l'utilisation de la voiture reste très souvent nécessaire. Dans un souci de développement durable et de diminution des transports individuels motorisés, un des besoins de la commune de La Rivière est d'améliorer l'offre en transports en commun à travers un meilleur rabattement vers des lignes structurantes et un meilleur cadencement des lignes locales existantes. L'organisation de covoiturage, la mise en place de lignes de bus et/ou de transport à la demande, etc, sont des solutions à envisager pour la commune.

Les déplacements internes à la commune

Les déplacements internes à la commune sont principalement des déplacements automobiles permettant de se rendre aux équipements publics est aux différents lieux d'activité de la commune. A certaines heures de la journée (entrée et sortie des classes, soirées associatives), les secteurs du centre village et de la salle des fêtes sont très fréquentés. Le stationnement est presque suffisant, mais pas forcément bien organisé et des problèmes de

sécurités apparaissent. Le ré-aménagement des espaces publics, de la voirie et du stationnement sur le secteur du centre-village permettrait d'organiser les déplacements et d'offrir un cadre plus apaisé et sécurisé.

Les chemins ruraux sont en nombre important sur la commune. Ils sont principalement utilisés par les habitants pour de la balade, de la randonnée, du VTT. Mais ils sont aussi utilisés par les agriculteurs pour accéder à leurs parcelles.

Certains de ces chemins sont inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées). Ces types de chemins sont balisés et permettent de parcourir une grande partie de la communes. De plus, le chemin passant en haut des falaises fait partie de l'itinéraire piéton de la Grande Traversée de Vercors (GTV). Il offre des vues magnifiques sur la commune.

Le réseau important de chemin est un patrimoine important qui participe au cadre de vie et à l'activité agricole de La Rivière et que les élus et les habitants souhaitent garder, préserver et entretenir. Pourtant, les déplacements du quotidien se font très rarement à pied, pour l'instant cela reste simplement un loisir.

-  Autoroute A49
-  Départementales 1532 et 218E
-  Routes communales
-  Chemins
-  Grande traversée du Vercors (GTV)